



مَنْظَرُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

المقررات الإجرائية
DÉCISIONS

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Octobre 2015

Soixante-deuxième session

Décision n°1 Élection du bureau

Président : Dr Ali Saad Al-Obaidi (Koweït)

Vice-Président : Dr Ahmed Al-Saidi (Oman)

Vice-Président : Dr Bahar Idris Abu Garda (Soudan)

Président des Discussions techniques : Dr Ali Hyasat (Jordanie)

Sur la suggestion du Président du Comité régional, le Comité a décidé que le Comité de rédaction se composerait des membres suivants :

Dr Safaa Abdelgelil (Égypte), Dr Magda Mohamed Al-Qatan (Koweït), Dr Mohammad Mehdi Gouya (République islamique d'Iran), Dr El Fatih Mohamed Malik (Soudan), Dr Sihem Bellalouna (Tunisie), Dr Saif bin Salem Al-Abri (Oman).

Secrétariat : Dr Jaouad Mahjour, Dr Haifa Madi, Dr Sameen Siddiqi, Dr Arash Rashidian, Dr Hoda Atta, Dr Khalid Saeed, Mme Jane Nicholson.

Décision n°2 Adoption de l'ordre du jour

Le Comité régional a adopté l'ordre du jour de la soixante-deuxième session.

Décision n° 3 Attribution du prix de l'État du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardio-vasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale

Le Comité régional a décidé d'attribuer le Prix de l'État du Koweït pour la lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale au Docteur Nizal Sarrafzadegan (République islamique d'Iran), sur la base de la recommandation du Comité de la Fondation du Prix de l'État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale. La remise du prix au lauréat sélectionné se fera pendant la soixante-troisième session du Comité régional en 2016.

Décision n°4 Attribution du prix pour la recherche sur le Syndrome de Down

Le Comité régional, sur la base de la recommandation du Comité de la Fondation du Prix de la Recherche sur le Syndrome de Down, a décidé de ne pas attribuer le prix cette année.

Décision n° 5 Statuts du Comité de la fondation du prix de l'État du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardio-vasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale

Le Comité régional, sur la base de la recommandation du Comité de la Fondation de l'État du Koweït pour la lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale, a décidé de modifier l'article 7 des Statuts de la Fondation comme suit (le nouveau texte est en caractères gras) :

Toute administration sanitaire nationale d'un État Membre de la Région de la Méditerranée orientale de l'Organisation mondiale de la Santé, ou tout ancien lauréat du Prix, peut proposer le nom d'un candidat. La proposition doit être accompagnée d'une déclaration écrite la justifiant. Les propositions sont soumises à l'administrateur qui les transmet, avec ses observations techniques, au Comité de la Fondation

Toute administration éducative nationale, tout centre de recherche, tout établissement d'enseignement ou toute organisation non gouvernementale d'un État Membre de l'Organisation mondiale de la Santé au sein de la Région de la Méditerranée orientale peut proposer des candidats au Prix à son administration sanitaire nationale. Ces propositions doivent être accompagnées d'un exposé écrit des raisons qui justifient la candidature. La décision de proposer les personnes suggérées pour le Prix sera laissée à la discrétion de l'administration sanitaire nationale.

Décision n° 6 Statuts du Comité de la Fondation du prix de la recherche sur le Syndrome de Down

Le Comité régional, sur la base de la recommandation du Comité de la Fondation du Prix de la Recherche sur le Syndrome de Down, a décidé de modifier l'article 4 des Statuts de la Fondation comme suit (nouveau texte en caractères gras) :

La Fondation est instituée dans le but de décerner un prix à une ou plusieurs personnes, **ou à une ou plusieurs organisations non gouvernementales ou autres institutions** ayant apporté une contribution exceptionnelle dans le domaine de la recherche sur le syndrome de Down ainsi qu'une subvention à une ou plusieurs personnes, **ou à une ou plusieurs organisations non gouvernementales ou autres institutions**, pour des travaux de recherche qui seront entrepris dans le même domaine. Les critères spécifiques appliqués à l'évaluation des travaux des candidats, dans le cas du Prix, et de la proposition de recherche, dans le cas de la Subvention, seront définis par le Comité de la Fondation.

Décision n° 7 Vérification des pouvoirs

Conformément au Règlement intérieur du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, les membres du bureau du Comité régional se sont réunis le 7 octobre 2015 et ont passé en revue les pouvoirs des représentants participant à la présente session du Comité régional. Sur la base du rapport du Président du Comité régional, ce dernier a reconnu la validité des pouvoirs soumis par les délégations suivantes : Afghanistan, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République arabe d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Oman, Pakistan, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan et Tunisie.

Décision n°8 Lieu et place des sessions futures du Comité régional

Le Comité régional a décidé de tenir sa soixante-troisième session au Bureau régional au Caire (Égypte) du 3 au 6 octobre 2016 et sa soixante-quatrième session à Islamabad (Pakistan).

Décision n°9 Clôture de la session

Le Comité régional a décidé d'envoyer un télégramme de gratitude et de remerciement à Son Altesse Sheikh Sabah Al-Ahmad Al Jaber Al Sabah, Émir du Koweït, pour avoir aimablement accepté d'accueillir la soixante-deuxième session du Comité régional et pour les importantes attentions et l'hospitalité prodiguées à tous les participants.